اوطوهول Auto Hall

Société anonyme au capital de 502 945 280 dirhams Siège social : Casablanca – 64, avenue Lalla Yacout R.C. n°137 à Casablanca

Résultat de vote des résolutions soumises à l'AGE du 11 décembre 2019

Toutes les résolutions citées ci-après ont été votées à l'unanimité pour un nombre de voix de 33 123 826 représentants 65,86% du capital de la société.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en harmonie les statuts de la société avec les dispositions des lois n°20-05, n°78-12 et n°20-19 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

L'Assemblée générale décide d'adopter, article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts refondus dont un exemplaire, paraphé et signé par les membres du bureau, est annexé au procès-verbal de la réunion de la présente Assemblée générale extraordinaire.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les formalités prévues par la loi.